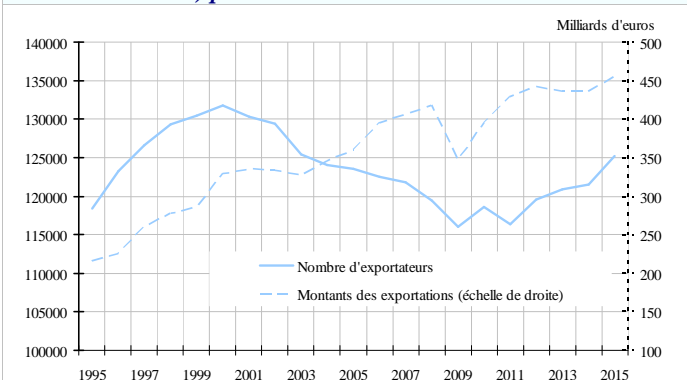


Hausse marquée du nombre d'exportateurs

En 2015, le nombre total d'exportateurs s'élève à 125 160 (unités légales), soit une augmentation de 3,0 %, après + 0,5 % en 2014. Cette hausse est due aux opérateurs de petite taille, plus particulièrement dans les secteurs du commerce et des services. La rotation des opérateurs est importante : en 2015, 31 000 exportateurs commencent une activité d'exportation quand, dans le même temps, 27 400 la cessent.

Nombre d'exportateurs et montants des exportations (en milliards d'euros) par année



Source : Douanes.

Des exportateurs plus nombreux en 2015

En 2015, la croissance mondiale repart, poussée par la reprise des économies avancées. Dans ce contexte, les exportations françaises de biens se redressent (+4,3 %, après +0,1 % en 2014). Le nombre d'exportateurs de biens depuis la France augmente également (+3,0 %, après +0,5 % en 2014), pour atteindre un total de 125 160, soit 3 600 de plus qu'en 2014.

Estimé à 125 000 en début d'année, le nombre d'exportateurs en 2015 a été légèrement révisé à la hausse du fait de la prise en compte des déclarations tardives.

Un afflux important d'exportateurs de « petite » taille

En 2015, la hausse du nombre total d'exportateurs tient uniquement à celle du nombre d'exportateurs de moins de 20 salariés (+4,0 %), qui représentent 77 % du nombre total. Ces petits opérateurs expliquent une part importante du turnover d'une année sur l'autre, mais ne réalisent qu'une fraction faible des ventes (23%). Dans le même temps, le nombre d'exportateurs de 20 salariés et plus est quasi stable. Mais, du fait de leur meilleure performance à l'exportation (+3 % par rapport à 2014), ces opérateurs de 20 salariés et plus contribuent aux deux tiers de la croissance des exportations totales.

Cette forte concentration de l'appareil exportateur français s'amplifie : en 2015, les 100 premiers opérateurs réalisent près de 40% des ventes de biens à l'international, contre 35% en 2005.

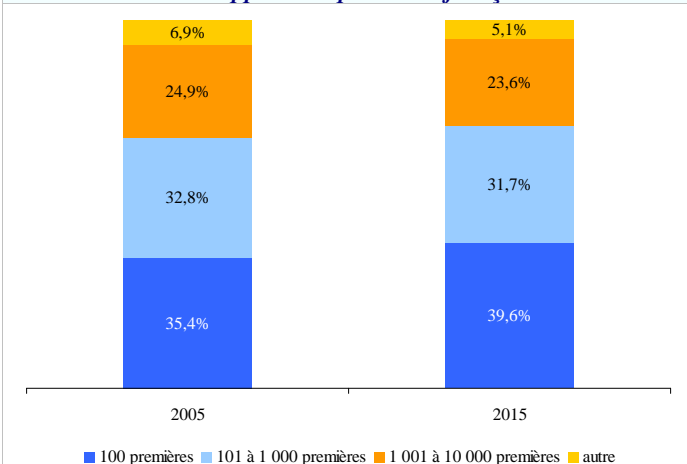
Nombre d'exportateurs et montants exportés selon la taille

Taille des exportateurs	Nombre d'exportateurs			Montants exportés
	Nombre	Évolution	Structure	Structure
Ensemble, dont	125 158	3,0%	100%	100%
Moins de 20 salariés	95 839	4,0%	77%	23%
De 20 à 250 salariés	24 302	0,0%	19%	21%
Plus de 250 salariés	3 377	0,6%	3%	54%
Taille non renseignée	1 640		1%	2%

Source : Douanes.

Note de lecture : en 2015, 24 302 exportateurs, soit 19 % de l'ensemble des exportateurs ont entre 20 et 250 salariés. Leur nombre est stable par rapport à 2014.

Concentration de l'appareil exportateur français



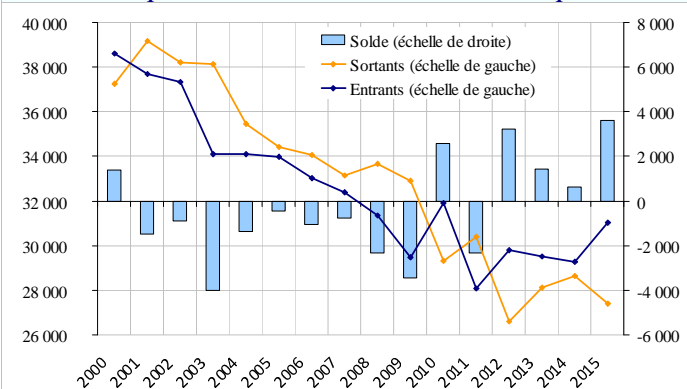
Source : Douanes.

Note de lecture : en 2015, les 100 premiers exportateurs réalisent 39,6 % des exportations contre 35,4 % en 2005.

Une rotation importante des exportateurs

Les opérateurs travaillant à l'international connaissent une rotation importante d'une année sur l'autre. En 2015, environ 31 000 exportateurs, soit un quart des exportateurs, commencent une activité d'exportation, alors que, dans le même temps, 27 400 la cessent (23% des exportateurs recensés en 2014). Cela représente 1 750 exportateurs « entrants » de plus qu'en 2014 et 1 250 exportateurs « sortants » de moins. Dans ces deux populations, les opérateurs de petite taille sont prépondérants : 90% des « entrants » comme des « sortants » sont des exportateurs de moins de 20 salariés.

Nombre d'exportateurs « entrants » et « sortants » par année



Source : Douanes.

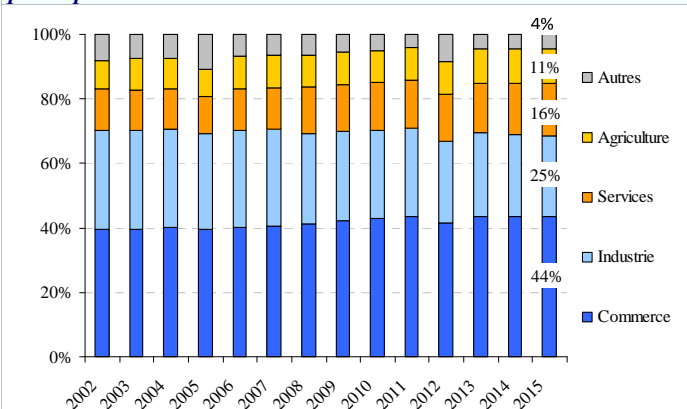
Note de lecture : en 2015, le nombre d'exportateurs sortants est d'environ 27 400, celui d'entrants de 31 000, soit un solde positif de +3 600 entreprises.

Si ce renouvellement participe à la compétitivité économique, il reflète aussi la vulnérabilité des exportateurs occasionnels, qui s'essayent à l'international sans toujours confirmer cet essai. Ainsi, parmi les exportateurs « entrants » en 2015, les deux tiers sont des primo-exportateurs, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas exporté au cours des 5 années précédentes. Or, le taux de maintien de ces exportateurs novices est très faible : seulement 40% exportent à nouveau l'année suivante.

Plus d'exportateurs dans les secteurs du commerce et des services

La hausse du nombre d'exportateurs est surtout le fait des opérateurs dont l'activité principale relève du commerce ou des services (respectivement +1 500 et +1 100 par rapport à 2014). Dans les secteurs du commerce, le nombre d'exportateurs progresse notamment, dans celui des ventes à distance (+16%, soit 250 de plus qu'en 2014), secteur en pleine expansion ces dernières années.

Répartition du nombre d'exportateurs selon l'activité principale



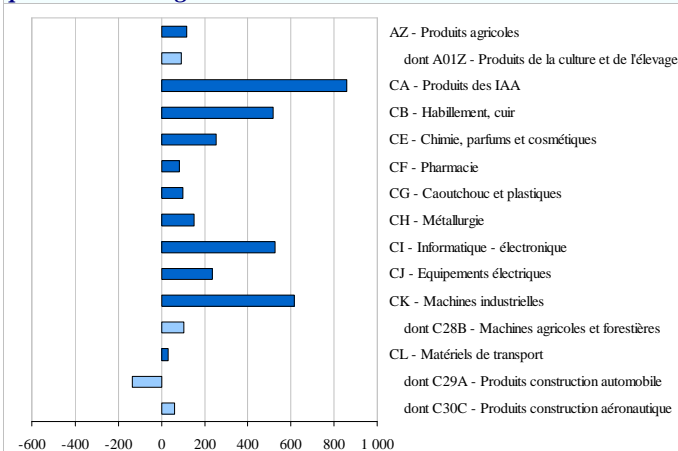
Source : Douanes.

En 2015, le nombre d'exportateurs augmente également de 450 unités dans l'industrie et de 250 dans l'agriculture par rapport à 2014.

Par nature de produits échangés, la hausse du nombre d'exportateurs est particulièrement soutenue parmi ceux exportant des produits des industries agro-alimentaires (IAA),

des machines industrielles, du matériel informatique et des articles d'habillement, produits dont les exportations sont orientées à la hausse en 2015.

Évolution du nombre d'exportateurs selon la nature des produits échangés



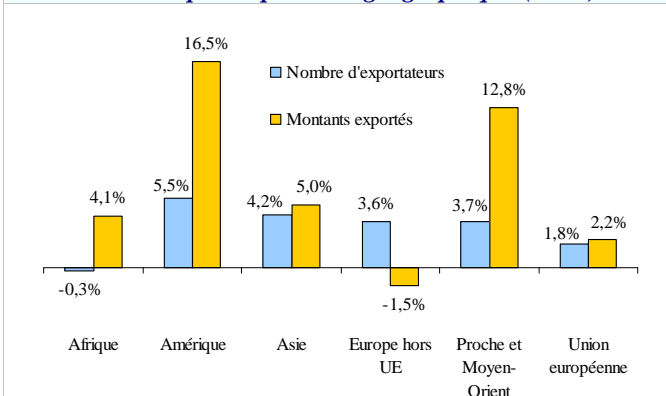
Source : Douanes.

Note de lecture : en 2015, les exportateurs de produits des IAA sont 850 de plus qu'en 2014. Seuls sont pris en compte dans ce graphique les exportateurs qui réalisent au moins 25% de leurs échanges dans le poste produit considéré (nomenclature A38 ou A129).

Augmentation marquée du nombre d'exportateurs vers les pays tiers

En 2015, le nombre d'exportateurs augmente sensiblement vers l'Amérique, l'Asie et le Proche et Moyen-Orient, où les exportations sont dynamiques.

Évolution entre 2014 et 2015 du nombre d'exportateurs et des montants exportés par zone géographique (en %)



Source : Douanes

Note de lecture : le nombre d'exportateurs vers l'Afrique baisse de 2% entre 2014 et 2015 tandis que les montants exportés progressent de 3%.

Les opérateurs tournés vers l'Europe hors UE sont également plus nombreux bien que les exportations vers cette zone reculent. Cela s'explique notamment par une structure et une dynamique différentes des échanges vers la Russie et vers la Suisse. Ainsi, le nombre d'exportateurs vers la Russie, majoritairement des opérateurs de 20 salariés et plus, s'est réduit (-900, soit -17%), en lien avec l'embargo mis en place en août 2014 et la récession de l'économie russe. Dans le même temps, le nombre d'exportateurs vers la Suisse, principalement des opérateurs de moins de 20 salariés, dont la valeur moyenne des exportations

est trois fois moindre que celle des exportateurs vers la Russie, a sensiblement progressé (+1 800, soit +4,7 %).

Le nombre d'exportateurs augmente plus modérément vers l'Union européenne et diminue très légèrement vers l'Afrique.

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis http://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Operateurs_2015_tab_rev.pdf

La quasi-totalité des entreprises exportatrices de biens sont des PME ou micro-entreprises mais la grande partie des exportations est réalisée par les ETI et les grandes entreprises

Le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de productions de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'INSEE identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes (cf. « méthodologie » p.4). Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales.

En 2015, on recense environ 110 000 entreprises exportatrices de biens depuis la France au sens de la LME. Le nombre d'entreprises exportatrices augmente de 3,4 % par rapport à 2014, soit une hausse de 3 600 entreprises environ, des PME¹ et des micro-entreprises pour la quasi-totalité.

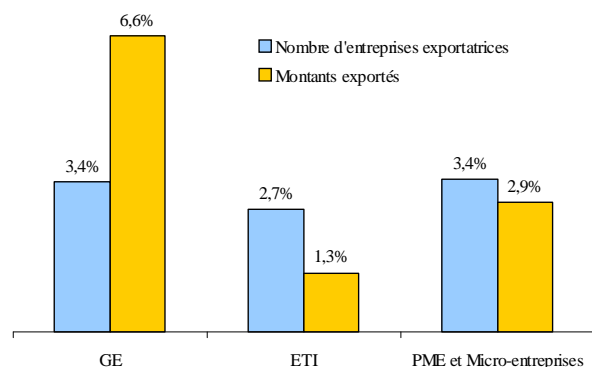
En 2015, cette concentration s'accroît un peu plus, le nombre de grandes entreprises progressant de 3,4 % par rapport à 2014 et le montant de leurs exportations de 6,6 %, soit près du double.

À l'opposé, les PME et micro-entreprises, représentent 96 % des entreprises exportatrices, mais seulement 15 % des exportations. En 2015, leur nombre et le montant de leurs exportations progressent sensiblement, respectivement de 3,4 % et 2,9 %.

Quant aux ETI², qui constituent une cible de choix pour les décideurs publics de par leur capacité à se projeter à l'international, elles augmentent de 2,7 % en nombre et de 1,3 % en montant. En 2015, elles représentent 4 % des entreprises exportatrices et 34 % des montants exportés.

Cette concentration des exportations est variable selon les secteurs d'activité. Dans le secteur de l'agriculture, les PME et micro-entreprises réalisent plus de 60% des exportations alors qu'elles n'en effectuent que 30% dans les services, 27% dans le commerce et moins de 10 % dans l'industrie.

Évolution entre 2014 et 2015 du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par catégorie (en %)

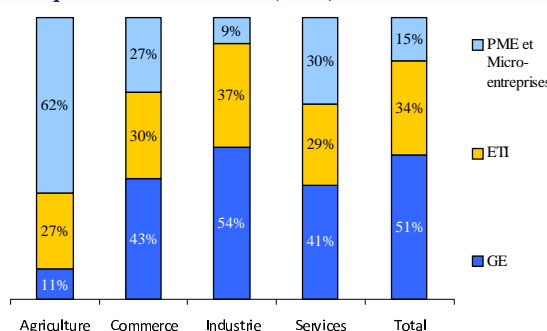


Source : Douanes.

Note de lecture : Entre 2014 et 2015, le nombre de PME et micro-entreprises exportatrices progresse de 3,4 % et le montant de leurs exportations de 2,9 %.

Le décompte par catégorie d'entreprise au sens de la LME révèle une forte concentration du tissu productif. En effet, les grandes entreprises ne représentent que 0,4 % du nombre total des entreprises exportatrices mais effectuent la moitié des exportations.

Répartition des montants exportés par catégorie d'entreprises selon le secteur (en %)



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2015, dans le secteur agricole, les grandes entreprises réalisent 11% des exportations, les ETI 27% et les PME et micro-entreprises 62%.

¹PME : petites et moyennes entreprises

²ETI : entreprises de taille intermédiaire

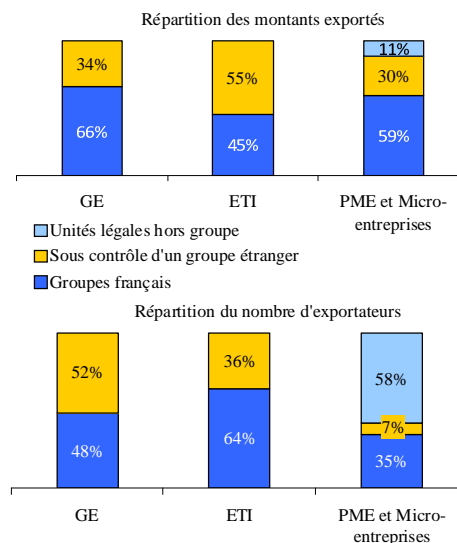
La quasi-totalité des exportations sont réalisées par des entreprises appartenant à un groupe

Les entreprises implantées en France et engagées à l'international peuvent être indépendantes (unités légales hors groupe) ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger.

Les entreprises indépendantes exportatrices représentent plus de la moitié des entreprises exportatrices de biens depuis la France. Ce sont quasiment toutes des PME ou des micro-entreprises. En 2015, elles ne réalisent que 11 % des exportations des PME et micro-entreprises, soit 2 % seulement des exportations totales.

Les filiales exportatrices sont majoritairement des filiales de groupes français (36 % des entreprises exportatrices contre 8 % de filiales étrangères). En terme de montants, le rapport est plus équilibré : En 2015, 58 % des exportations depuis la France sont réalisées par des filiales françaises, 40 % par des filiales étrangères. Les filiales étrangères sont prépondérantes dans les exportations réalisées par les ETI (55%), les filiales françaises dans celles effectuées par les grandes entreprises (66 %).

Répartition des exportateurs et des exportations selon la catégorie d'entreprise et le type de contrôle (en %)



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2015, près des deux tiers des montants exportés par les grandes entreprises sont réalisés par des filiales de groupes français. Ces filiales représentent la moitié des grandes entreprises exportatrices.

MÉTHODOLOGIE

Le bilan sur les opérateurs du commerce extérieur recense tous les échanges de biens déclarés avec des pays de l'Union européenne et avec des pays tiers (hors Union européenne). Les opérateurs sont comptés par unité légale : un numéro SIREN affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond pas nécessairement à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008.

Le terme « entreprise » utilisé dans les deux encadrés précédents désigne des unités statistiques définies par l'Insee, au sens de la LME (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie). L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

Les opérateurs qui ont exporté (ou importé) moins de 460 000 euros l'année précédente ou depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours vers (respectivement depuis) l'Union européenne ne sont pas tenus de déposer une déclaration statistique ; néanmoins, les petits exportateurs vers l'Union européenne doivent remplir une déclaration fiscale simplifiée. Les exportateurs ici dénombrés sont ceux qui ont déposé une déclaration statistique ou fiscale. La valeur de des échanges donnant lieu à une déclaration fiscale simplifiée est relativement faible, compte tenu de la règle communautaire selon laquelle les échanges au dessus du seuil doivent couvrir au moins 95 % des introductions et 97 % des expéditions.

Tous les échanges extracommunautaires sont comptabilisés depuis le 1er janvier 2010.

Définitions

Exportateur « entrant » : unité légale ayant échangé l'année N et pas l'année N-1.

Exportateur « sortant » : unité légale ayant échangé l'année N-1 et pas l'année N.

Exportateur « en place » : unité légale ayant échangé l'année N-1 et l'année N.

Primo-exportateur : unité légale n'ayant pas exporté dans les cinq années précédant l'année N.